

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 10 février 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 04 février 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 10 février 2022, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni au Gymnase Rif de Blanc à Piégros la Clastre en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Samuel ARNAUD ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Danielle BORDERES ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Dominique DELAYE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Éric ESCANDE (Suppléant de M. Gille MAGNON), René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Dominique MARCON ; Catherine MERIEAU ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Jean-Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean-Philippe ROCHE ; Boris TRANSINNE et Frédéric TRON.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Boris TRANSINNE ; Jacques BONNET à Denis BENOIT ; Anne-Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Agnès FOUILLEUX à Dominique MARCON ; Caryl FRAUD à Jean Pierre POINT ; Thierry GUILLOUD à Stéphanie KARCHER ; Hervé MARITON à Christophe LEMERCIER et Arnaud VANNIER à Hélène PELAEZ-BACHELIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Marcel BONNARD ; Cédric FERMOND ; Gilles MAGNON ; Jean-Marc MATTRAS ; Franck MONGE et Frédéric TEYSSOT.
Secrétaire de séance	Patricia PUC

Etude sur la gouvernance et la structuration de l'Office de Tourisme Intercommunal

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Le territoire de la Vallée de la Drôme Aval est administrativement composé de deux Communautés de communes : la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée et la Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme

Deux Offices de Tourisme existent sur ce périmètre : l'Office de Tourisme du Val de Drôme, en statut EPIC (5 salariés et 3 BIT) et l'Office de Tourisme Cœur de Drôme, en association, (4 salariés et deux BIT).

Les deux Communautés de communes et les deux Offices de Tourisme intercommunaux (OTI) collaborent depuis de nombreuses années sur la destination "Vallée de la Drôme". La majorité des actions de promotion, communication et commercialisation sont ainsi portées à l'échelle de ce territoire de 44 communes.

Également, une stratégie de développement touristique a été engagée en 2019 à cette même échelle de territoire de la vallée de la Drôme Aval.

Au vu de ce contexte, les deux Présidents des Communauté de communes et leurs Vice-Présidents en charge du Tourisme ont exprimé, fin 2021, la volonté d'étudier un rapprochement juridique et fonctionnel des deux OTI.

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 10 février 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 04 février 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Pour ce faire, il est proposé de mener une étude portée administrativement par l'EPIC du Val de Drôme pour le compte de l'ensemble du territoire, afin de :

- mener une réflexion avec les Communautés de communes et les Offices de Tourisme sur un regroupement administratif et fonctionnel des deux offices,
- réaliser un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) pour chacun des offices. Ce schéma permettra de repenser la stratégie d'accueil touristique avec la prise en compte du parcours client.

Parallèlement, il est prévu de constituer une photothèque mettant en valeur le territoire.

Le coût total du projet est de 33 322.90 euros HT.

La CCCPS est sollicitée pour participer financièrement au projet à hauteur de 2 000 €, avec d'autres partenaires financiers tels que Le Département de la Drôme et le programme LEADER Vallée de la Drôme, d'après le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Postes Dépenses	Montant en € TTC	Postes Recettes	Montant en € TTC
Prestation SADI	17 010,00	CD26	7 229,25
Prestation Gouvernance	13 410,00	CCVD	2 000,00
Photothèque	2 902,90	3CPS	2 000,00
		LEADER	19 693,65
		Les deux OT	2 400,00
TOTAL	33 322,90	TOTAL	33 322,90

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver la participation de la CCCPS à l'étude de structuration de l'OT Cœur de Drôme et de rapprochement des deux OT de la Vallée de la Drôme Aval.

III. Visas

VU l'avis favorable de la Commission développement touristique pour un territoire ambitieux et innovant en Biovallée du 20 décembre 2021,

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 10 février 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 04 février 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de valider le principe d'une étude de structuration de l'OT Cœur de Drôme et de rapprochement des deux OT de la Vallée de la Drôme Aval,
- 2) d'approuver la participation financière de la CCCPS à hauteur de 2 000 € pour le financement de cette étude,
- 3) d'inscrire ce dit montant au budget 2022,
- 4) d'autoriser le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

V. Résultat du vote

Danielle BORDERES ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité :

Votants POUR : 21 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 12 voix, Anne Marie CHIROUZE, Audrey CORNEILLE, Dominique DELAYE ; Éric ESCANDE ; Christophe LEMERCIER, Dominique MARCON ; Hervé MARITON, Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Patricia PUC ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.

VI. Annexe

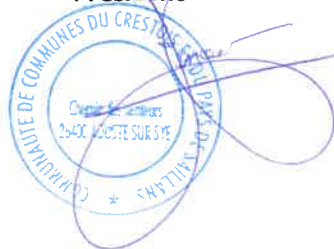
La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Le 10/02/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président



Affichée le - 2 MARS 2022